

dire si, dans son opinion, la pollution n'exercera pas à l'avenir une certaine influence sur les niveaux des lacs?

M. LEBOE: Je demande l'application du règlement. Il est près de 6 h. 15 et ce serait là nous engager dans une sphère très vaste. Je propose que nous ajournions la séance et que nous nous réunissions de nouveau pour examiner cette question, plutôt que de l'aborder maintenant.

Le PRÉSIDENT: Oui. J'avais pensé que nous pourrions retenir M. Heeney quelques minutes pour lui permettre de conclure son exposé. Mais si l'on se propose de soulever d'autres questions, il vaudrait mieux remettre à plus tard la suite de l'interrogatoire. Je n'ai que deux noms sur ma liste des membres qui désirent prendre la parole.

M. ROXBURGH: J'aurai aussi une question ou deux à poser.

Le PRÉSIDENT: Seriez-vous disponible ce soir?

M. HEENEY: Non, je le regrette.

Le PRÉSIDENT: M. Heeney ne peut revenir à huit heures.

M. AIKEN: Nous pourrions peut-être continuer et terminer l'interrogatoire s'il n'y a plus que deux ou trois questions en suspens.

M. LEBOE: J'en doute. Nous n'avons pas encore suffisamment de renseignements. Quelques-uns des riverains des lacs attendent une solution depuis des années. Certains d'entre nous ne voient cette question que du point de vue national, mais nous n'avons pas encore les renseignements fondamentaux qui nous permettraient de poser des questions intelligentes et d'obtenir des réponses utiles. En conséquence, je propose que le Comité s'ajourne et se réunisse plus tard à la convocation du président.

M. HEENEY: Me permettrait-on une suggestion que je pense utile. Je serais très heureux de revenir devant vous car je tiens à vous expliquer la situation dans laquelle se trouve la Commission mixte internationale à cet égard. Mais je me demande si le Comité ne jugerait pas plus utile de me rappeler seulement après avoir entendu les témoignages des experts?

M. LEBOE: Je suis de cet avis.

M. HEENEY: Vous verriez alors ce qui dépend de nous et ce qui n'est pas de notre compétence. Nos pouvoirs sont limités à cause de notre caractère international et des restrictions que les deux gouvernements ont posées dans leurs instructions. Je ne cherche pas à éviter de répondre immédiatement à vos questions. Si le Comité le désire, je me ferai un plaisir de revenir immédiatement. Mais je pense qu'il serait plus profitable d'entendre d'abord les experts du gouvernement fédéral qui sont bien au fait de la situation nationale.

M. LEBOE: J'en conviens. Nous avons eu 50 réunions relativement au traité du fleuve Columbia et il y a eu un grand nombre de duplications parce que nous avons commencé à poser des questions avant de savoir où nous allions. J'espère que nous pourrons éviter la répétition de cette duplication dans le cas actuel.

M. ROCK: Je voudrais savoir si le groupe de M. Heeney sera en mesure de nous faire des recommandations après que nous aurons entendu les autres témoins? En d'autres termes, il s'agit des niveaux des Grands lacs. Nous allons interroger tous ces témoins. Il nous faudra prendre une décision quant aux bassins hydrographiques du nord et nous aimerions à reconnaître l'opinion de votre groupe après que nous aurons reçu les recommandations des autres ingénieurs. Que nous partagions leurs opinions ou non, il nous faudra prendre une décision.

M. HEENEY: Non, monsieur. Ces autres choses possibles ne sont pas de la compétence de la Commission mixte internationale. Nous devons nous en tenir